Mortalité des personnes sans-domicile 2019

DÉNOMBRER & DÉCRIRE

Publiée en novembre 2020

RÉSUMÉ DE L'ENQUÊTE

Edito

Cette année 2020 restera marquée par l'épidémie de SARS-COV2 qui a mené à des actions espérées depuis longtemps (prolongement de la trêve hivernale) et des situations exceptionnelles (3/4 des appels au 115 décrochés en semaine 19). Ces quelques constats pourraient être presque réconfortants mais la réalité revient vite : suppression du secrétariat d'Etat à l'exclusion sociale, situation alarmante des mineurs isolés, un plan de relance de l'économie qui fait l'impasse sur les personnes les plus pauvres.

Il est difficile d'admettre que cette situation n'a été qu'une « pause épidémique » et que les personnes les plus précaires vont de nouveau être confrontées aux réalités d'un pays comme la France, qui, aujourd'hui encore, laisse des personnes mourir de la rue, après avoir perdu un logement, subi une rupture, un traumatisme, avoir été placées durant l'enfance ou encore être seulement isolées… Quelques maigres espoirs demeurent comme cette décision de la maire Strasbourgeoise décidant d'abroger l'arrêté anti-mendicité à sa prise de fonction.

Le rapport **Dénombrer & Décrire** publié cette année ne porte que sur l'**année 2019** et n'abordera donc pas les conséquences de cette épidémie. Pour autant, il dresse, comme chaque année, le triste constat que des personnes ayant été confrontées à une situation de grande vulnérabilité, la vie sans chez soi, en meurent : **659 décès recensés en 2019 de personnes ayant connu une période sans logement personnel**, à un âge particulièrement jeune, **50 ans en moyenne**. Parmi les personnes pour lesquelles il a pu être recueilli le temps passé à la rue, près de **90% avaient connu un parcours d'au moins un an d'errance**, mettant en lumière les limites des dispositifs actuels d'hébergement et de logements accompagnés. Avec l'engorgement de ces dispositifs, ces personnes sont aussi exposées à la violence de la vie à la rue. Dans près d'un cas sur cinq, leurs décès sont consécutifs à des causes violentes (agression, suicide, noyade, accident).

Ces 659 décès représentent autant d'histoires personnelles, de souffrances, d'espoirs auxquels font face les acteurs de l'accueil, l'hébergement et l'insertion. A travers ces personnes décédées, ce sont aussi des travailleurs sociaux qui sont venus vers elles, qui les ont orientées, accompagnées, qui sont touchés. A lire plus en détail dans la **partie 1**.

Ce triste constat demeure limité par les données partielles que le Collectif les Morts de la Rue (CMDR) arrive à recueillir chaque année. En effet, si depuis sa création en 2002, il recense systématiquement les décès dont il arrive à avoir connaissance des personnes sans domicile en France, ce travail n'est pas exhaustif. L'appui, depuis 2012, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, qui a conscience de la richesse des actions menées par le Collectif, a permis de structurer ce dispositif. Cependant, des efforts importants sont encore à fournir afin de consolider les partenariats existants, en développer d'autres, améliorer les données recueillies. L'évaluation du système a ainsi été réalisée et ses résultats sont décrits dans la **partie 2.**

Chaque année, des décès survenus dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outremer sont signalés au Collectif. Cependant, faute d'un réseau plus développé, ces signalements demeurent très variables d'une année à l'autre. Le CMDR a initié une enquête afin de dresser un état des lieux de la situation des personnes sans chez soi dans ces territoires. La **partie 3** du rapport présente donc le contexte de ce travail, en phase de réalisation actuellement et dont les résultats seront présentés dans le prochain rapport.

Il est bon de rappeler, également, que si par certains aspects, méthodes et moyens mis en œuvre, le dispositif actuel peut être assimilé à un système de surveillance de la mortalité des personnes sans domicile, le CMDR n'en est pas pour autant un organisme de recherche. Ses objectifs sont multiples et ce recueil de données est au service non seulement de l'objectif de recherche, de réflexion et de dénonciation autour des décès prématurés, mais aussi de ses autres activités, que sont les funérailles dignes et l'accompagnement des proches dans le deuil. Depuis 8 ans, salariés et bénévoles travaillent donc sans relâche au CMDR avec l'objectif de recenser, malgré les difficultés que cela pose, les décès de personnes sans chez soi survenus en France. Ce travail vise à décrire leurs caractéristiques, les facteurs associés et permettre, à terme, de formuler des recommandations générales afin d'améliorer la prise en charge de ces personnes ou à minima de définir des mesures spécifiques pour les plus vulnérables.

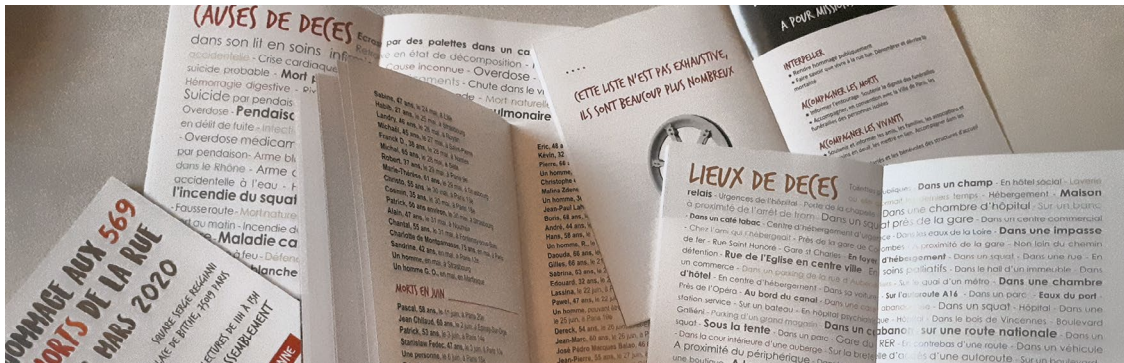

Recommandations

Le CMDR réitère les recommandations formulées les années précédentes, à savoir :

1. Renouveler la connaissance sur la population des personnes «SDF» en France :

La dernière étude de l'INSEE sur les personnes «SDF» en France a été réalisée en 2012. Les « Nuits de la Solidarité » initiées dans plusieurs agglomérations renforcent les connaissances de cette population vulnérable. Toutefois, chacune de ces initiatives, aussi riche soit-elle, présente des objectifs différents, tantôt quantitatif, tantôt qualitatif, limitant leur analyse globale. **Un nouveau recensement est fortement souhaité afin d'avoir une compréhension globale de la situation des personnes sans chez soi.**

Une nouvelle étude portant sur l'appariement des données entre l'INSERM-CépiDC et le CMDR permettrait d'améliorer la connaissance des causes de décès des personnes sans chez soi.

2. Assurer et renforcer la continuité de l'accompagnement médico-social

La discontinuité de l'accompagnement (hébergement hivernal, prise en charge nuit par nuit) fragilise les personnes sans chez soi ayant déjà vécu nombres de ruptures. Elle contribue à leur épuisement, renforce leur désinsertion, favorise les refus. Pourtant le principe de la continuité de l'hébergement est inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. **Faciliter le suivi social d'une structure à une autre, limiter les changements dans l'hébergement doivent être une priorité.**

L'adhésion dans la démarche de soins, l'orientation et la prise en charge médicale constituent des piliers dans la lutte contre la dégradation de l'état de santé des personnes sans chez soi. Après avoir gagné la confiance de ces personnes, il est important qu'elles puissent avoir accès aux différents dispositifs existants.

Il est donc souhaitable de renforcer l'accès et la prise en charge sanitaire dans les dispositifs de l'Accueil Hébergement Insertion comme dans les dispositifs de droit commun afin de limiter retards au diagnostic et ruptures dans les parcours de soins. Un renforcement spécifique portant sur les équipes mobiles psychiatrie et précarité, les équipes mobiles de soins palliatifs, et les CAARUD (Centre d'Accueils et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues) est vivement recommandé.

3. Améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun

Faciliter la domiciliation administrative, ouvrir les droits à la santé (PUMA, AME), ne pas séparer les familles, appliquer les droits de l'enfant et des femmes, les droits internationaux, lutter contre les marchands de sommeil, rendre effectif le DAHO, le DALO.

4. Renforcer le programme *Un logement d'abord*, pour tous :

Les premiers résultats du dispositif « Un logement pour tous » sont prometteurs. L'importance du temps passé à la rue a très probablement un impact sur la santé physique et mentale des personnes sans chez soi. Leur réinsertion en devient d'autant plus difficile plus le temps passé à la rue augmente.

Il est donc primordial d'ouvrir ce programme au plus grand nombre tout en développant une offre de logements adéquats sans que cela nuise aux dispositifs existants (logements accompagnés, Intermédiation locative).

5. Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes sans chez soi

- **Renforcer les mises à l'abri prioritaires et inconditionnelles**
- **Améliorer les solutions d'accueils en non-mixité**
- **Faciliter l'accès aux services d'hygiène et soins de base**
- **Améliorer la prise en charge des addictions et des troubles mentaux.**

COLLECTIF Les MORTS de La RUE

Créée en 2002 qui regroupe une cinquantaine d'acteurs associatifs tous en lien permanent avec les personnes en situation de précarité.
Il se donne pour mission de faire savoir que vivre à la rue mène à une mort prématurée, de dénoncer les causes souvent violentes de ces morts, de veiller à la dignité des funérailles et enfin de soutenir et d'accompagner les proches et les professionnel.les en deuil.

Le Collectif Les Morts de la Rue se compose **d'une équipe permanente** qui comprend 2 salariées à temps plein, 2 travailleurs indépendants et d'environ 150 bénévoles engagés sur les différentes actions.

L'hommage public aux Morts de la Rue est réalisé chaque année depuis 2002. En 2020, cet hommage a été réalisé exceptionnellement de manière virtuelle, au regard du contexte sanitaire.

L'accompagnement des morts isolés en convention avec la Ville de Paris : L'Institut Médico-légal et les Services Funéraires de la Ville de Paris informent l'équipe PED (Proches En Deuil) des corps que nul n'a réclamés.

L'accompagnement des Proches en Deuil (PED) : Depuis ses débuts, le CMDR est en lien avec des proches de personnes décédées à la rue : familles, amis, associations, ... Ces personnes contactent Le Collectif Les Morts de la Rue pour signaler un décès, obtenir des renseignements à propos d'un proche mort à la rue ou parce qu'elles sont inquiètes pour une personne disparue.

La formation et l'appui aux acteurs confrontés aux décès : Des débriefings avec des personnes hébergées, des bénévoles ou des travailleurs sociaux confrontés à un décès, des formations « Boîte à Outils », des formations sur-mesure pour des structures confrontées aux décès et souhaitant sensibiliser l'ensemble de leurs professionnels.

Faire vivre la mémoire des morts de la rue : des binômes de jeunes volontaires se succèdent tous les 6 mois au sein du Collectif Les Morts de la Rue. Ils travaillent spécifiquement sur la mission « Mémoire des morts de la rue ». Celle-ci consiste via des enquêtes de terrain, à Paris, à recueillir des témoignages et des anecdotes sur la vie des femmes et des hommes dont le Collectif apprend le décès. Par le biais du blog Mémoire des Morts de la Rue , les différents binômes retracent des parcours de vie et tentent surtout d'apporter un regard neuf sur qui étaient ces personnes. Les volontaires en service civique apportent également une aide dans la réalisation de l'étude Dénombrer & Décrire.

Le CMDR mène également des **actions de communication,** de mobilisation et d'interpellation (campagnes de presse, site internet et réseaux sociaux, interpellation des élus par des courriers les informant des décès sur leur territoire)

Enfin, chaque année est organisé le **« Forum des Associations de France »** qui permet la rencontre des associations et collectifs engagés dans l'accompagnement des Morts isolés et/ou des Morts de la rue.

L'étude Dénombrer & Décrire (D&D) à laquelle se consacrent les 2 travailleurs indépendants et une équipe bénévole. Bien que le CMDR ne soit pas une unité de recherche, l'équipe D&D recense les décès de personnes sans domicile sur l'ensemble du territoire français et mène des enquêtes afin de retracer leur parcours. Ce travail se conclut chaque année par la publication du rapport Dénombrer & Décrire qui décrit la mortalité des personnes sans chez soi en France.

La mortalité des personnes sans chez soi

Contexte De nombreuses études, à l'étranger, mettent en évidence l'effet du sans abrisme sur l'état de santé des personnes vivant à la rue et plus encore sur leur risque élevé de mortalité. Depuis 2002, le CMDR recense ainsi les décès survenus en France. Ce travail s'est reposé sur les données recueillies en 2019. Il avait pour objectifs de décrire les caractéristiques des personnes sans chez soi décédées en 2019 et de les mettre en perspective avec les données recueillies entre 2012 et 2018 ainsi qu'avec les données relatives aux décès survenus en population générale.

Méthodes Les décès des personnes sans chez soi ont été recensés par le système de surveillance développé par le CMDR. Celui-ci repose sur plusieurs sources : des associations du secteur médico-social et social, des collectifs régionaux, des partenaires institutionnels mais également des particuliers et une veille médiatique. Des analyses descriptives et comparatives simples ont été réalisées.

Résultats Au moins **659 personnes ayant connu une période sans domicile personnel sont décédées en 2019**. Parmi elles, 563 étaient sans chez soi au cours de leurs trois derniers mois de vie.

Les décès recensés concernaient des personnes principalement masculines (89%). **Elles étaient âgées de 50 ans en moyenne au moment du décès** contre 79 ans en population générale.
Lorsqu'il est comparé la distribution des décès selon l'âge entre population générale et personnes sans chez soi, il est constaté un décalage important pour les 2 sexes.

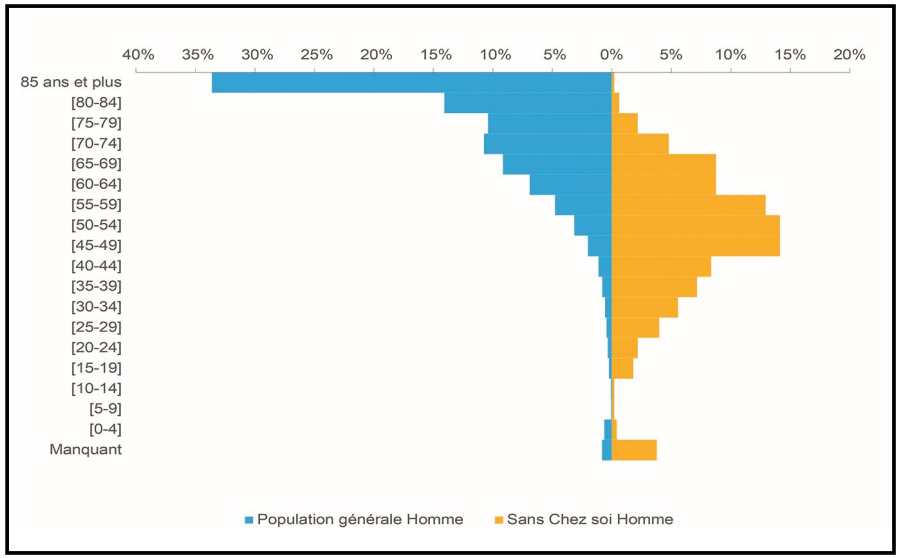

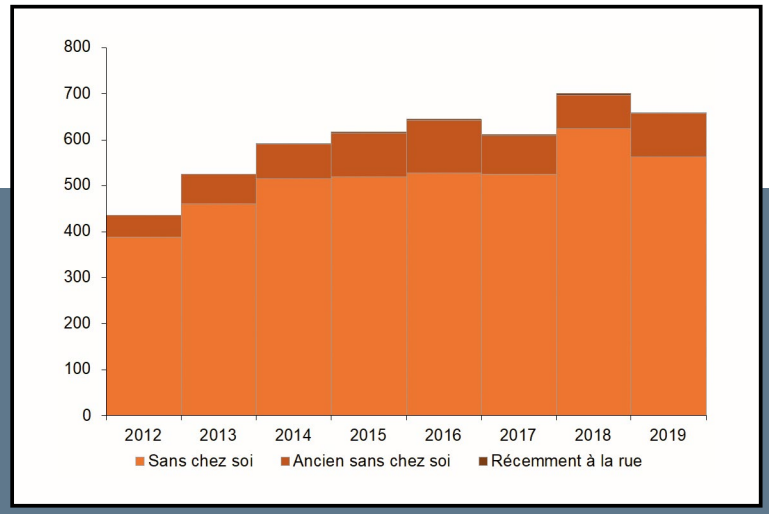

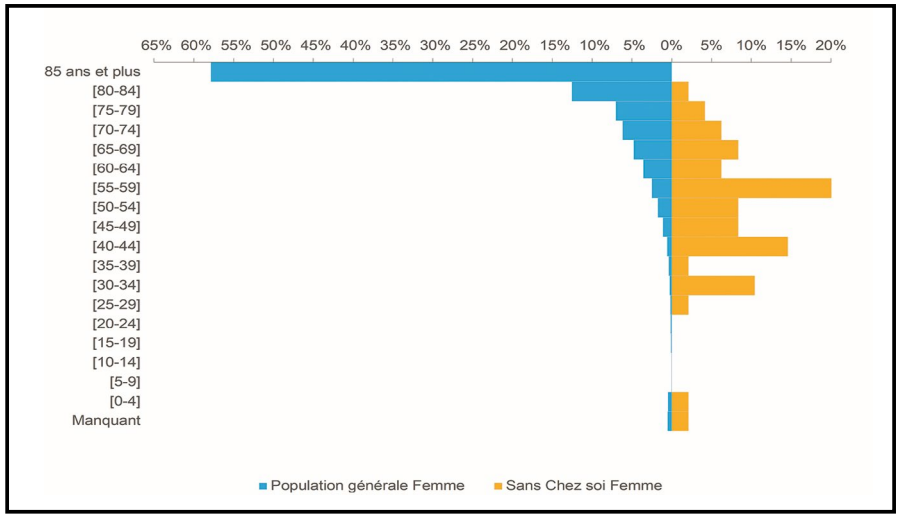

Si dans 67% des cas, la cause du décès est restée méconnue, **pour 21%, le décès était dû à une cause violente.** Ce constat était majoré pour les personnes qui étaient à la rue (par rapport à celles hébergées). Dans près de 40% des cas, les décès recensés sont survenus en Ile de France. Parmi les personnes pour lesquelles un suivi social a pu être rapporté, celui-ci était assuré dans un tiers des cas par les acteurs associatifs. **Lorsque l'information a pu être renseignée (35% des cas seulement), la majorité des personnes avaient passé plus d'un an à la rue**, parmi eux 33% y avaient passé plus de 10 ans. Par rapport aux années précédentes, il est constaté **une hausse des décès parmi les personnes de plus de 65 ans, des différences concernant le lieu de décès plus fréquent à la rue ou dans l'espace public plutôt qu'en établissement de soins.** La faible représentation des décès féminins dans les cas questionne avec 9% du total des décès recensés.

Conclusion **Si les données de la surveillance demeurent perfectibles, cette différence marquée met en évidence la grande vulnérabilité des personnes confrontées à la vie sans chez soi. 659 personnes qui ont connu, à une période de leur vie, une absence de logement sont ainsi décédées en 2019. Vivre à la rue tue.**

Évaluation de la surveillance realisée par le CMDR

Contexte En 2002, le Collectif les Morts de la Rue s'est constitué afin de rendre visibles les décès de personnes sans chez soi survenant sur le territoire français. La démarche présentée dans ce rapport présente les résultats de la première évaluation menée sur le système de surveillance mis en œuvre par le Collectif.

Méthodes Cette évaluation interne du dispositif repose sur une approche mixte. Les critères retenus pour cette évaluation étaient l'objectif visé par le système de surveillance, son utilité, son fonctionnement et ses qualités intrinsèques.

Résultats Les données issues de la surveillance du CMDR constituent une des principales sources d'informations relatives à la mortalité des personnes sans chez soi en France. Si elles souffrent encore d'un manque d'exhaustivité et d'un nombre conséquent de données manquantes, elles permettent, tout de même, de mettre en évidence une problématique tant sanitaire que sociale. Le fonctionnement du dispositif est très centralisé, au sein même du CMDR, à Paris. Les équipes composées de salariés, auto-entrepreneurs et bénévoles s'appuient sur un ensemble d'outils visant à faciliter le traitement des signaux et le recueil de données. Elles sont toutefois confrontées à certaines difficultés comme la recherche de l'interlocuteur adéquat et sa disponibilité afin de décrire le parcours de vie du défunt. Une période d'activité intense s'étalant de décembre à mars est identifiée, elle résulte de signalements groupés tardifs. Les sources de signalement du dispositif sont en évolution constante et il est nécessaire qu'elles soient consolidées et développées.

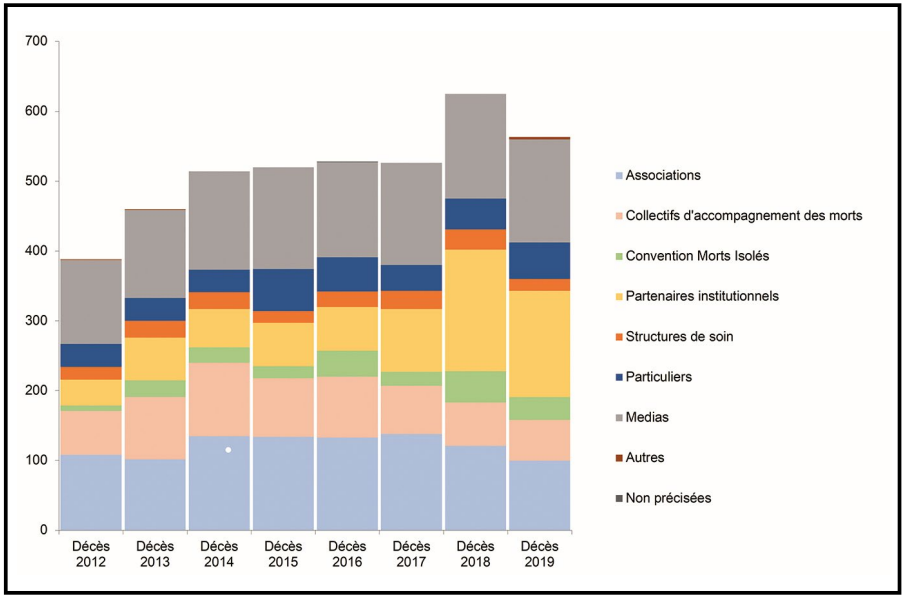

De fait de leur diversité et de leur spécificité, elles peuvent induire des variations dans les caractéristiques des personnes sans chez soi décédées. Si la couverture géographique du dispositif s'améliore, elle demeure encore centrée sur l'Ile de France. Les informations recherchées dans les enquêtes sont nombreuses et il est observé un nombre conséquent de données manquantes. Leur analyse met en évidence qu'elles ne sont pas manquantes par hasard et que des méthodes spécifiques sont nécessaires pour leur interprétation.

Conclusion **Ce travail d'évaluation permet d'identifier et de formuler des recommandations : Mener une réflexion sur les objectifs visés par la surveillance, de développer et consolider le réseau d'acteurs par la formalisation de collaboration. Le recrutement, la formation et l'implication des bénévoles dans les actions de surveillance devraient être renforcés. La poursuite et le développement de collaborations avec les différentes structures de recherche sont encouragées afin d'améliorer les connaissances sur la mortalité des personnes sans chez soi. Enfin, ce premier travail incite à développer une évaluation en routine du dispositif en impliquant les différents acteurs.**

La situation des personnes sans chez soi dans les drom et com

Un constat La surveillance menée par le CMDR a permis de recenser entre 394 (2012) et 627 (2018) décès de personnes sans chez soi sur l'ensemble du territoire français. Cependant, la couverture du dispositif dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM et COM) est particulièrement irrégulière d'une année sur l'autre comme le met en évidence le tableau 1. Ces variations laissent supposer que le recensement dans les DROM et COM, comme dans certaines autres régions métropolitaines par ailleurs, est insuffisant. Ce constat incite donc le CMDR à développer et renforcer ses liens avec les régions et particulièrement dans les DROM et COM.

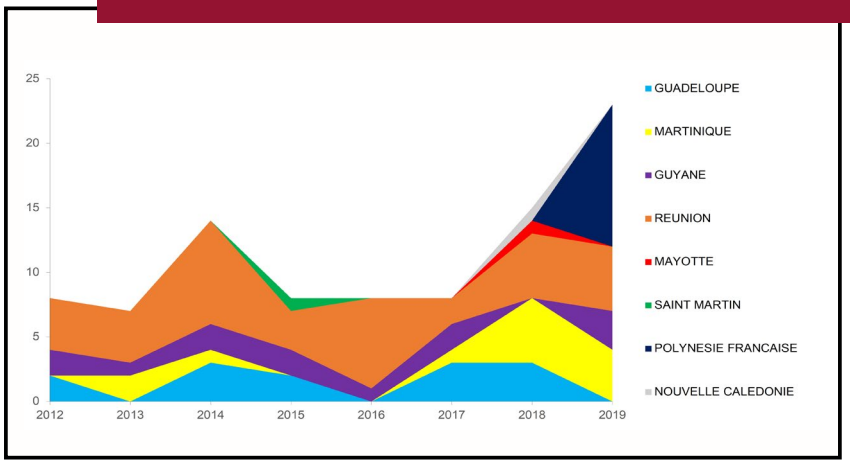

L'enjeu des définitions Plusieurs définitions existent pour aborder la question des personnes sans chez soi comme celle de la FEANTSA avec la typologie ETHOS qui catégorise les différentes formes d'exclusion liée au logement, la définition utilisée par l'INSEE (lieu où la personne a dormi la nuit précédant l'enquête). Le CDMR aborde quant à lui la question du logement et distingue les personnes sans chez soi (en situation de rue, hébergé ou probablement sans chez soi), les personnes anciennement sans chez soi et les personnes récemment à la rue.
Si ces définitions sont communément admises en France métropolitaine, en Europe, en est-il de même dans les Départements, Régions et dans les Collectivités d'Outremer ?

L'habitat informel et traditionnel Aborder la question du « sans chez soi » dans les DROM et COM nécessite de questionner également la nature du logement. En métropole, le vocable utilisé pour les logements inadéquats (ETHOS) fait référence aux termes d'habitat indigne ou insalubre. En Outre-Mer, il est important de distinguer les bidonvilles, les quartiers urbains insalubres, les quartiers d'habitat spontané, les habitats précaires diffus et insalubres et les quartiers urbains dégradés. **Comment les personnes vivant dans ces différents types d'habitat sont-elles prises en compte par les acteurs de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) dans les DROM et COM actuellement ?**

Le dénombrement des personnes sans chez soi Les données disponibles sont très hétérogènes. Certains territoires formulent des estimations (300 à 500 à la Martinique, 500 en Guadeloupe), pour d'autres, évaluer les besoins constituent une priorité comme à Mayotte. **Quelles sont les caractéristiques des personnes sans domicile dans les DROM et COM ? Est-ce que des profils particuliers y sont retrouvés ?**

Objectif et Méthodes Face à ces différents questionnements, le CMDR initie une enquête dans les DROM et COM visant à dresser un état des lieux de la situation des personnes sans chez soi et comprend plusieurs objectifs spécifiques : Définir les personnes sans chez soi au regard des réalités territoriales, identifier et décrire les différents acteurs et structures impliqués dans leur prise en charge, analyser les problématiques et enjeux territoriaux, identifier les actions existantes face à la survenue de décès au sein de cette population.
Pour mener à bien ce travail, le CMDR a opté pour l'approche RAP (Rapid Assement Protocol) qui vise à recueillir des données mixtes en croisant les sources d'information.

Perspectives **Ce travail sera finalisé fin 2020 - début 2021 et fera l'objet d'une communication, peut-être en dehors du rapport annuel sur la mortalité.**

Peintures réalisées lors d'un atelier du Collectif en mémoire d'amis décédés

L'étude complète DENOMBRER & DECRIRE se trouve sur le site
http://www.mortsdelarue.org/spip.php?article320

COLLECTIF
Les MORTS
de La RUE

http://www.mortsdelarue.org
https://www.facebook.com/mortsdelarue
5 rue Léon Giraud - Paris 75019
mortsdelarue@wanadoo.fr
Tél 01 42 45 08 01

2020 / © Conception Graphique et photos : CMDR